

Vérification du référentiel

2017 (1 service publié / 1) (0 RPQS / délibération)

assainissement collectif Confirmé / publié

1 restants

7 Indicateurs saisis / 8 Indicateurs visibles du grand public : 7

2016 (0 service publié / 1) (0 RPQS / délibération)

assainissement collectif En attente de saisie

Filtres

À saisir pour

- Réglementation (7)

Indicateurs

- Renseignés (7)
- Non renseignés (1)

Qualification

- Sans anomalie apparente (7)
- Présomption d'anomalie (0)
- Anomalie (0)

Alertes 1

Collectivité: Presles-en-Brie

Service: assainissement collectif

Année: 2017

Données du service: Confirmé / publié

Part communale

- VP.191 - Mo

Consommation (p

Tranche de

Total des consom

Part distributeur (délégataire)

D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2018

0,00 €HT/an

64,8000 €HT pour 120m³

64,80 €HT/120m³

1,90 €/m³

Vérification du référentiel

Attention, votre référentiel n'est pas vérifié pour l'année 2017 :

- Collectivité « Presles-en-Brie »
- Service « Presles-en-Brie - assainissement collectif »

Les données ont été soumises au gestionnaire local alors que le référentiel n'a pas été validé.

Voulez-vous les vérifier maintenant ?

Non, rester sur la saisie

Oui, vérifier le référentiel

Cette vérification vous sera demandée lorsque vous solliciterez l'envoi à vérification de vos données dans le cas où vous ne l'avez pas fait à cette étape.

Collectivité

Presles-en-Brie

Vérification de la collectivité « Presles-en-Brie » pour l'année 2017

Vérification de la collectivité « Presles-en-Brie » pour l'année 2017

Résumé des informations

- 1 utilisateur: mairie@preslesenbrie.eu
- 1 membre direct: Presles-en-Brie
- CCSPL: Non
- Adresse: 6, rue Abel Leblanc, 77220 PRESLES-EN-BRIE
- 1 service: assainissement collectif - Collecte

Erreurs signalées

Date de signalement	Rapporteur	Description
Aucune erreur trouvée.		

Retourner à la saisie des indicateurs

Je veux signaler une erreur dans la description de cette collectivité.

Je confirme que ma collectivité est correctement décrite.

Selon les caractéristiques de votre service vous avez la possibilité de signaler une erreur ou de confirmer que votre service est bien décrit. Attention, SISPEA prend uniquement en compte que 3 missions pour les compétences AEP et Assainissement Collectif; à savoir :

AEP = production, transfert et distribution

AC = collecte, transport et dépollution

Pour l'ANC les missions sont décrites dans l'indicateur descriptif D302.0 "mise en œuvre de l'assainissement non collectif".

Vous avez la possibilité de vérifier à tout moment votre référentiel de l'un de vos services. En effet, après avoir cliqué sur le nom du service (eau potable, assainissement collectif ou assainissement non collectif) le descriptif de celui apparaît.

il affiche certaines informations ainsi que pour chaque année le statut des données :

confirmé / publié, vérifié ou en attente de saisie

Pour accéder au référentiel cliquer sur "vue d'ensemble" situé en bas dans le bandeau vert.

Cette démarche vous permet uniquement d'indiquer une ou des erreurs dans les différents champs affichés.

Il revient à votre gestionnaire de proximité, c'est à dire à la DDT d'effectuer ces corrections.